



BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

BANQUE

Finances, banque, assurances, immobilier.

Certification du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Date de publication 15/12/2023

Date d'échéance 31/12/2028

Session 2024 / 2026

**En alternance,
12 mois en entreprise**

Les deux années de formation préparent les apprentis à exercer une fonction commerciale et technique dans une organisation du secteur financier, sur le marché des particuliers.

LES PRINCIPALES MISSIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Accueil clients	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion et suivi des comptes d'un portefeuille clients	<input checked="" type="checkbox"/>
Négociation de taux et aménagement de contrats	<input checked="" type="checkbox"/>
Effectuer des demandes de crédits	<input checked="" type="checkbox"/>
Proposer et vendre des placements financiers	<input checked="" type="checkbox"/>

PRÉ-REQUIS

- Être rigoureux et avoir le sens de l'analyse
- Être à l'aise à l'oral et avoir une bonne présentation
- Avoir un attrait pour les chiffres et un intérêt pour la finance et l'analyse
- Avoir un bon relationnel, sens du contact et capacité à travailler en équipe
- Goût du challenge et bonne élocution



- Avoir entre 16 et 29 ans révolus.
- Être titulaire du Baccalauréat général, professionnel ou technique.

*Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Fiche actualisée le 09/10/2024

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'admission est prononcée après examen du dossier Parcoursup du candidat (CV et lettre de motivation), entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Hors Parcoursup : prise de contact et entretien.

Délais d'admission : environ 2 mois entre l'acte de candidature et l'entrée en formation.

✈ Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage.

✈ "La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début de l'exécution du contrat" (Article L622-12 du code du travail)



PERSPECTIVES POST-FORMATION

- S'insérer dans le monde professionnel en tant que conseiller clientèle de particulier
- Intégrer une licence professionnelle banque, assurance, finance, chargée de clientèle, gestionnaire de clientèle. Mais aussi un master banque, banque assurance finance et gestion des risques.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance** : 2 jours en cours, 3 jours en entreprise
- **Durée de la formation** : 1350 heures / 24 mois (début septembre à fin juin).
- **Nombre d'apprentis** : 16 par session.
- **Moyens pédagogiques** : accès WIFI, livres numérique et installation du PGI EBP sur le PC personnel de l'apprenti.
- **Livres & Carte génération HDF** : aide forfaitaire de 200€ pour couvrir tout ou partie des frais d'acquisition.
- **Modalités d'évaluation** : après deux années de formation en contrôles continus, les apprentis passent les épreuves du BTS en ponctuel.
- **Validation** : le diplôme est obtenu par l'obtention d'une moyenne supérieur à 10/20 pour l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Le candidat au diplôme pourra, selon ses résultats, valider tout ou partie de la certification visée.

Pour plus d'informations consultez la fiche RNCP 38381

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38381/>



COÛT DE LA FORMATION

Article L6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son responsable légal".

Prix de vente : 8280€ selon le décret n° 2024-695 du 15 juillet 2024 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage".

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise de secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formations qui les accueillent(...)", à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la fonction publique territoriale au financement des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



VALEUR AJOUTÉE

L'équipe de formation est composée de **formateurs** mais aussi de professionnels. Ils abordent à la fois l'aspect théorique et pratique que les apprentis côtoient déjà durant leur contrat. Ils bénéficient d'un accompagnement social (point écoute).

Les apprentis seront préparés à la **certification VOLTAIRE** (certification de référence en orthographe et expression) disposent de la **Suite Office 365** et travaillent sur la plateforme "Teams".

LES TAUX POUR

2024

*1ère promotion en 2025 (la promotion ayant débuté en 2023, les résultats de la première session ne seront disponibles qu'en août 2027)

Taux de réussite : non calculable

Taux de poursuite d'étude : non calculable

Taux d'interruption en cours de formation : non calculable

Taux d'insertion professionnelle : non calculable

Taux d'insertion dans un des métiers visés : non calculable



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes présentant des troubles Dys (tutorées par un référent handicap).

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilite@cfajeambosco.fr

Référente handicap de l'UFA Saint Jean et la Croix :
Marie-Véronique Daguet : mdaguet@ac-amiens.fr

+ d'informations sur le site internet



Sup'Saint Jean



03 74 23 52 53



18, rue Raymond Delmotte
02100 Saint-Quentin

